Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212203376-20260320-INSTALL_AD_2026-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE - Département des CÔTES-D'ARMOR - Arrondissement de SAINT-BRIEUC

2026/20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SÉVIGNAC

Séance du 20 mars 2026

Nombre de Conseillers : 15 Présents : 14 Absents : 1 Pouvoirs : 0 Votants : 14

Date de la convocation : 16 mars 2026

L'an deux mil vingt- six, le vingt mars, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous les présidences respectives de Monsieur Yvon BERHAULT, Maire, et de Madame Lisiane CHEVALIER, en qualité de doyenne de l'assemblée.

Présents : MM. BERHAULT Yvon ; BERTHEU Jean-Michel, BIGNON Serge ; CHEVALIER Lisiane ; CHRÉTIEN Benjamin ; COMMEREUC Patrick ; FONTAINE Géraldine ; GOUVARY Gilles ; HENRY Christelle ; LUCIENNE Aurore ; MANIVEL Stéphane ; OGIER Johan ; TRAVERT Mélanie.

Absente excusée : Mme BERTHEU Claudia

Pouvoir : aucun.

Madame Mélanie TRAVERT a été nommée secrétaire de séance.

2026/20 : INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL - DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-1 et L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints pour la commune de Sévignac ;

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **FIXE** à **trois** le nombre des adjoints au maire de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Le Maire,
Yvon BERHAULT

MAIRIE DE SÉVIGNAC 22250 (Côtes d'Armor)